



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

RUSSIE. — ST.-PÉTERSBOURG, 10 JUIN.

En Livonie, le débordement de la Dvina a occasionné beaucoup de dégâts lors du dégel; les eaux ont aussi fait irruption sur un ancien champ de bataille et en enlevant les terres elles ont mis à découvert des cuirasses complètes et beaucoup de vieilles armes en fer, en cuivre et en bronze.

L'instruction publique fait de grands progrès dans cet empire.

En 1804 on comptait 627 écoles diverses avec 109,256 élèves.
En 1824 " 2118 " 263,223 "
En 1835 " 3978 " 460,576 "

Et cependant tous les enfans des riches et des gens aisés reçoivent leur éducation dans la maison paternelle.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 22 JUIN.

Le sultan est arrivé à Constantinople, le 6 juin, en parfaite santé, après un voyage de cinq à six semaines dans les provinces européennes de son empire.

Il est beaucoup question d'un voyage que le sultan ferait dans la Russie méridionale pour y assister aux manœuvres de cavalerie que l'empereur de Russie y prépare. On pense que le voyage actuel du sultan a eu entr'autres pour but de sonder l'opinion publique sur ce point et que l'accueil qu'il a reçu l'engage encore plus à faire une excursion hors du pays.

Les négocians de Constantinople ont nommé une députation pour représenter au sultan le mauvais état des affaires commerciales. Le cours des paras est à 460.

(Gazette d'Augsbourg.)

FRANCE. — PARIS, LE 25 JUIN.

Le roi et la famille royale ont quitté hier les Tuileries pour aller habiter Neuilly.

Hier, la chambre, après le vote des crédits d'Alger, s'est occupée de la loi relative aux secours pour les réfugiés étrangers. Le gouvernement demandait pour leurs besoins 3,000,000 fr. M. Saint Marc Girardin a rappelé à la chambre que la France avait à acquitter une nouvelle dette d'humanité et d'honneur. Six mille étrangers d'un cœur intrépide, se dévouant à la gloire de leur nouvelle patrie, étaient allés étendre, au prix de leur sang, notre puissance en Afrique. M. Saint Marc Girardin a demandé pour ces braves un supplément de crédit de 70,000 francs. La chambre l'a voté avec empressement.

A la séance d'aujourd'hui, la discussion est revenue sur Alger. Le ministère, lors de la présentation du budget, avait demandé des crédits suffisants pour entretenir en Algérie 30,000 hommes. La commission n'a voulu en accorder que 25,000; il a adhéré à l'amendement, et cette réduction venant immédiatement après le traité du général Bugeaud pouvait être regardée comme la ratification de ce traité. M. Viennet a demandé que l'effectif de nos troupes restât fixé à 30,000 hommes.

M. Mauguin, après lui, a fait ressortir l'humiliation qui résulte pour la France de l'abandon sans combat de la plus grande partie de l'Algérie. La chambre n'a voté que le crédit nécessaire pour l'entretien de 25,000 hommes.

FEUILLETON.

SCÈNES DE MAGNÉTISME. (Suite)

Le lendemain matin, les deux jeunes amis avaient quitté le quartier latin et cheminaient le long du boulevard St. Denis. — Je suis curieux, disait Charles, de voir ton chevalier de F....

— Charles, c'est ici, dit Jules, en s'arrêtant devant un hôtel de fort belle apparence, situé sur le boulevard Poissonnière. Il demanda au concierge le chevalier de F... on lui répondit qu'il n'était pas visible.

— Il le sera pour moi, annoncez Jules D... ?

— Diable, dit tout bas Charles à son ami, à en juger par cette habitation, la science du magnétisme n'est pas ici aussi haut logée que chez toi, mais elle paraît être plus à son aise.

— Mon ami, il a commencé comme moi et cet hôtel lui appartient, grâce à son talent... J'espère bien un jour...

— Un valet se présente pour les introduire et annonce Jules. — Le chevalier de F... terminant son déjeuner, entouré de quelques amis. Il se leva de table, s'avance vers les deux jeunes gens: Jules, je vous attendais, car j'ai su hier soir que vous deviez venir et j'en ai fait part à ces messieurs; soyez le bien venu et prenez place... ainsi que vous monsieur l'incrédule, continua-t-il en souriant et s'adressant à Charles.

— Pardon, monsieur, je suis déjà convaincu... dit Charles tout interdit.

— Non, non vous doutez encore, reprit avec vivacité le chevalier.

— Mais, monsieur, j'ignorais que Jules vous eût appris à l'avance la liberté qu'il prend de m'introduire.

— Cela était inutile, monsieur; je le savais peut-être avant que vous l'eussiez quitté hier. Jules, vous m'accompagnez aujourd'hui dans une expérience assez singulière... puis s'adressant à ses amis: messieurs, je vous présente un jeune homme sur lequel je fonde les plus grandes espérances; son imagination, un peu trop vive, le distrairait dans ses opérations, diminue la force et la tension de sa volonté; sans cela

— L'ordre du jour de la chambre des députés appelle aujourd'hui la discussion des trois chemins de fer qui ont un intérêt plutôt local que général. Le gouvernement avait consenti à ce que le terrain qui sert d'assiette au chemin de fer de Mulhausen à Thann fut exempt de l'impôt foncier, deux orateurs, M. Vivien et M. le général Demarcay, ont découvert que c'était placer ces terrains dans une catégorie exceptionnelle.

M. Legrand a établi que le chemin ne pouvait prendre plus de 2000 mètres courant, ce qui correspond à 8 hectares par lieue; qu'à 10 francs par hectare l'impôt représentait 80 fr. par lieue ou 800 pour un chemin de fer de dix lieues; que l'exemption n'était qu'illusoire, puisque l'état prélève un impôt sur le prix des places; qu'en ce qui concerne les propriétaires voisins, ils pouvaient bien acheter, par cette très légère surcharge, l'énorme avantage d'être traversés par une communication qui les enrichit sans leur rien coûter. Le grand principe a prévalu, et ce sont les propriétaires favorisés qui recevront l'encouragement que le projet de loi, dans son injuste partialité, destinait aux entrepreneurs.

Le principe du rachat une fois admis, il s'agissait de décider le mode de ce rachat. Il n'y a pas eu moyen de s'entendre, et l'on a fini par reconnaître qu'il fallait ajourner la solution jusqu'à l'instant où la législation qui régit les compagnies en commandite aura été refaite, ou plus exactement, jusqu'à l'instant où elle aura été faite, car elle n'existe pour ainsi dire pas.

Les chemins de fer de Mulhausen à Thann, de Bordeaux à la Teste, d'Épinac au canal du centre ont été votés. Lundi va s'ouvrir la discussion entre M. Boissy-d'Anglais et M. Talabot à l'occasion du chemin de fer d'Alais à Beaucaire.

— Un journal donne ce matin les détails suivans sur le bal de l'Opéra:

On calcule que sur 2800 souscripteurs, 2000 ont assisté à cette fête; ils y ont conduit 1000 dames environ; le nombre des personnes étrangères à la garde nationale est porté à 200, ce qui donnerait un effectif de 3200 personnes. Le total des sommes versées par les souscripteurs ne s'élève pas à plus de 56,000 fr. Sur cet argent, 8000 ont été donnés à M. le directeur de l'Opéra pour l'indemniser des frais d'une représentation perdue. Habeneck, Duprez et les autres artistes n'ont rien demandé.

La somme totale des dépenses s'élève à 80,000 fr. L'état-major de la garde nationale aura donc 24,000 fr. à ajouter aux sommes qu'il fournira le souscription. Les seuls rafraichissemens ont coûté 16,000 fr. pour 2200 personnes, c'est plus de cinq fr. par tête.

— Voici, dit-on, à quoi se réduit le complot du 20 juin, dont on a si longuement et si diversement parlé:

Un peintre en bâtiment, presqu'ivre, proposa à quelques soldats et sous-officiers de service de boire avec lui une bouteille d'eau de vie qu'il tenait à la main. Comme il accompagnait cette proposition de paroles injurieuses pour le roi, son arrestation eut lieu immédiatement. Elle fut suivie d'une perquisition chez ce peintre et chez quelques individus qui étaient en relation avec lui et chez qui on trouva quelques paquets de cartouches enveloppés dans le journal le *Sicde*.

On ajoute que cette affaire qui était si peu grave par elle-même aurait été grossie à dessein par quelques personnages partisans de l'ancien ministère du 15 septembre. (Corresp.)

— On nous transmet les détails suivans sur la manière dont M. Lagrange, un des annistiés, a rompu son ban et

s'est présenté sans permission à Paris: Il avait fait demander par un député l'autorisation de se rendre à Mulhouse pour y travailler dans les ateliers de M. Kœchlin, et de passer de Melun, où il résidait, à Lyon, pour y voir sa mère. Dans son impatience, M. Lagrange quitta Melun avant d'avoir obtenu la permission qu'il sollicitait, et se présenta dans les bureaux du ministère de l'intérieur où il tint, dit-on, une conduite peu convenable. M. Lagrange sentit aussitôt les suites que pourrait avoir cette manière de procéder, car il quitta Paris avant la remise du rapport qui fut adressé à M. le préfet de police et se dirigea vers le lieu de sa nouvelle résidence. La grave maladie qui éloignait des affaires M. Montalivet au moment où ce petit événement est arrivé, peut expliquer en quelque sorte la facilité que M. Lagrange a trouvée à venir à Paris et à s'en éloigner sans ordre.

— M. le baron d'Haussez a quitté Paris depuis peu de jours, pour se rendre dans ses propriétés de Saint-Saëns (Seine Inférieure).

— Une ordonnance de non-lieu vient enfin de mettre en liberté M. Auguste Caunes et les personnes détenues à l'occasion de l'affaire de Champion.

— Les débats de l'affaire de M. le général de Rigny s'ouvriront le 26 courant. M. le maréchal de camp baron de Beurmann étant tombé malade, M. le ministre de la guerre a désigné le maréchal de camp Alphonse Colbert, commandant le département de l'Hérault, pour présider le conseil de guerre.

(Garde Nationale.)

— Plusieurs prétendants à la main de la reine d'Angleterre se mettent ou sont mis sur les rangs. On cite un prince de Saxe-Cobourg, le fils du duc de Cumberland, le fils aîné du prince d'Orange, celui du duc de Cambridge, et celui de Jérôme Bonaparte. Chacun de ses noms a ses partisans. Le prince de Saxe-Cobourg a pour lui la duchesse de Kent, qui verrait avec plaisir un prince de sa famille, assis avec sa fille sur le trône d'Angleterre. La duchesse est contraire à tous les autres partis, à l'exception du fils du duc de Cambridge, qu'elle accepterait à défaut du prince de Cobourg.

Quant à la reine, on prétend, peut être pour faire un roman plus invraisemblable, que son choix s'il était entièrement libre, tomberait sur le fils du duc de Cumberland. Ce prince est aveugle, mais il est d'une douceur charmante et son caractère tout anglais, plaît également à la reine et au peuple, qui aime presque autant le fils qu'il hait le père. Le fils du prince d'Orange avait la préférence du feu roi, et conserve celle de la reine douairière. Reste le jeune Bonaparte, soutenu par les souvenirs de son nom, souvenirs qui le serviraient mal auprès de l'Europe.

— Les faillites continuent de s'enregistrer au tribunal de commerce: Le 16, il y en a eu 2; le 19, 4; les trois plus considérables sont celles de Godefroy, passif 541,000 francs; Weil, 242,000, et Irvin 143,000 francs. D'un autre côté les fabriques de toile et de sucre qui font la fortune de St-Quentin et de ses environs, continuent de se fermer et de congédier de nombreux ouvriers.

— M. le vicomte de Bonald, (déjà âgé de 83 ans et échappé récemment à une maladie grave), vient de publier un article pour appeler la conversion de la princesse Hélène; duchesse d'Orléans, à la religion catholique.

— La foule des curieux se pressait ce soir, et il paraît qu'il en est de même depuis quelques jours, rue St-Denis, n° 331, devant le magasin de parapluies à l'enseigne du *Bon Génie*,

il serait bientôt mon maître, car l'émanation magnétique de son regard est admirable.

— Le chevalier de F... était un homme d'environ 35 ans, de petite taille; il avait le dos un peu voûté, ses cheveux étaient noirs, fins, légèrement bouclés, mais un peu rares; sa figure ronde, pale et brune, n'offrait pas de traits remarquables; rien au premier abord ne frappait dans sa personne. Après quelques instans de recueillement, il prit la parole; sa physionomie sembla dès lors s'animer du feu céleste.

— Oui, monsieur, s'écria-t-il, dans un moment d'inspiration, nos destructeurs se refusent à l'évidence de notre art, lorsque tout doit les confondre... Interrogez l'histoire?... qu'était ce donc ce feu sacré dont les fondateurs des différentes sectes religieuses embrasèrent leurs sectateurs, en les poussant au fanatisme le plus délirant? Qu'est-ce que cet emploi de fascination par lequel les orateurs, les généraux ébranlent à leur gré des masses immenses et les entraînent sur leurs pas comme par magie?... Napoléon avait-il même besoin d'un discours pour terrifier un ennemi, pour le subjugué, ou bien encore pour en faire un de ses admirateurs les plus enthousiastes?... Un regard, un sourire, un mot suffisait, à ses vastes projets?... Un regard, un sourire, un mot suffisait. — N'en doutez pas, messieurs, c'est l'influence d'une faculté intime que nous appelons magnétisme. Pourquoi donc se refuse-t-on à croire aux résultats surprenants que nous obtenons de cette faculté divine, en la cultivant, en la développant? Eh! mon Dieu! elle existe dans toute la nature; certains animaux la possèdent même au plus haut degré: dans les buissons, le serpent fascine les insectes, les oiseaux, il les captive irrésistiblement, il les attire jusqu'à sa portée... Dans les champs, l'oiseau de proie tient, sous son regard, la perdrix et le lièvre palpitans et enchaînés... Je pourrais à cette occasion vous citer plusieurs anecdotes de chasse fort curieuses assurément, mais le temps me presse et je dois... — Le chevalier se leva, ses convives se levèrent en même temps, en témoignant leur regret de ne pouvoir l'entendre plus long-temps et ils se retirèrent.

— Jules, dit le chevalier de F..., vous resterez. Il appela son do-

mestique et lui remit une adresse en lui recommandant d'amener la personne avec lui.

— C'est, continua le chevalier, une découverte précieuse que le sujet qui va m'être amené dans l'instant, pour la science d'abord et probablement pour la bourse; c'est un véritable trésor et il est loin de s'en douter... S'il s'avait ce qu'il vaut, il me ferait payer ses séances beaucoup plus cher... Vous verrez... — Comment, dit Jules, avez-vous donc appris d'avance votre visite? — Par lui-même, car c'est un de ces sujets, qui magnétisés, ont le don de prescience. J'opérais hier soir sur lui, il me vint l'idée de l'interroger sur vous; il me révéla alors ce qui se passait chez vous et votre intention de venir me voir aujourd'hui... soyez tranquille, nous pourrions en tirer un parti merveilleux, car je vous l'avoue, il m'a surpris; depuis long-temps je cherchais un somnambule et il l'est, il y a, vous le savez, un rapport très grand entre l'état de somnambulisme et le sommeil factice produit par le magnétisme... dégagé des distractions qu'occasionnent les objets extérieurs qui, pendant le réveil, frappent continuellement nos sens, les individus dans ces deux cas font preuve d'une intelligence, d'une délicatesse d'organes dont ils sont incapables éveillés... J'avais donc pensé qu'un somnambule avait une prédisposition à l'action magnétique et je comptais expérimenter sur lui avec plus de succès, je ne me suis pas trompé, mon somnambule fait des merveilles... — En ce moment le valet de chambre introduisit un homme petit et grêle dont les cheveux étaient roux, le front bas et déprimé, mais dont les yeux gris et enfoncés dans leur orbite semblaient très peccants.

— Voici notre homme! s'écria M. de F... attention! — mon ami, asseyez-vous, votre journée vous sera plus profitable qu'à raccommoder des habits, (c'était un ouvrier tailleur) vous aurez aujourd'hui 20 frs., la séance sera un peu longue. — Le petit tailleur s'étant assis, demanda avec inquiétude au chevalier de F... si ce qu'on allait lui faire ne lui causerait aucun mal. — Pas plus qu'hier, mon ami, maintenant du

pour admirer un énorme et magnifique parasol qui a été confectionné pour l'empereur de Maroc. Ce parasol, qui n'a pas moins de dix huit pieds de circonférence, est en velours vert, par-dessus, en taffetas bleu par-dessous, orné de franges d'or fin, et de broderies également d'or fin, du travail le plus délicat. Le manche, qui a bien douze pieds de long, est en bois de palissandre soigneusement travaillé. On nous a dit que jusqu'ici, l'Angleterre avait eu le monopole de ces parasols que nous ne connaissons que pour en avoir vu dans les tableaux de scènes de la vie orientale. Nous voyons avec plaisir un de nos bons faiseurs entrer dans cette voie; le parasol du roi de Maroc ne sera pas le seul sans doute qui sortira de nos fabriques.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Une dépêche télégraphique publiée vendredi dernier, en date de Bayonne 21 juin, portait qu'une division carliste avait passé l'Ebre se dirigeant sur la Castille, et que ce mouvement avait décidé Espartero à partir pour Lodosa.

Nous avons reçu ce matin le Phare de Bayonne du 22 et nous n'y trouvons pas un mot relatif ni au passage de l'Ebre, ni au mouvement d'Espartero. Voici tout ce qu'on lit dans ce journal :

« Le général Espartero est à Artajona; il a envoyé une division à Pampelune pour observer les carlistes qui sont dans la vallée d'Ulzama et qui se sont retirés de la vallée d'Engui, d'où ils menaçaient la ligne de Zubiri. »

— On écrit de Mont-Louis, le 19 juin : « Les autorités de Puycerda ont reçu du prétendant sommation formelle de lui rendre la place avant le 24 du courant; passé ce jour, on procédera au siège, et la ville prise d'assaut, tout passera au fil de l'épée sans exception de personne. »

« La ligne, à partir d'Urgel, jusqu'aux portes de Puycerda, est bordée de bandes qui attendent la réponse à cette sommation, que le prétendant veut faire exécuter, afin d'avoir un point de contact avec la France et de s'approvisionner facilement de tout ce dont il aurait besoin. Si, en effet, il tente ce coup, Puycerda sera sans doute forcée de se rendre, mais soyez sûr qu'on s'y défendra jusqu'à la dernière extrémité, car les autorités disent qu'elles préfèrent la mort à l'ignominie. »

« P. S. L'armée expéditionnaire touche déjà les limites de la province de Gironne; les avant-postes navarrais sont à l'Espar, et on fait courir le bruit que le prétendant vient à Puycerda; Ribas est également menacé; Olivier, Golls, Mosen-Benes, et plusieurs autres chefs carlistes ont couvert la rivière Ter jusqu'à Ripoll. »

Le 18 juin, à 2 heures et demie de l'après-midi, S. M. la reine régente a prêté serment à la constitution révisée par les cortès. Voici le discours qu'elle a prononcé à cette occasion :

Messieurs les députés, « La nouvelle loi fondamentale que vous donnez à la monarchie est jurée par moi ainsi que par vous. Cet acte solennel termine l'œuvre dont vous avez été chargés par la confiance nationale, et les espagnols sortent enfin de cette situation pénible et incertaine où se trouve toute nation qui passe d'un système politique ancien à un système politique nouveau. Cette transition toujours dangereuse et difficile l'était surtout parmi nous. Nos ennemis communs s'imaginant que nous ne parviendrions pas à triompher de ces difficultés qu'ils regardent comme insurmontables, entonnaient déjà l'hymne de triomphe et nous présageaient une désorganisation sociale avec toutes les horreurs de l'anarchie; espérances insensées qui se sont évaporées comme la fumée devant le seul droit du peuple espagnol et la fermeté ainsi que la sagesse de votre conduite. Messieurs les députés, en procédant à la réforme de la loi politique de Cadix, vous n'avez ni écouté les suggestions présomptueuses de l'esprit de privilège, ni cédé aux vaines illusions d'une popularité dangereuse. C'est ainsi que naturellement et sans violence, ce code a reçu ce complément des formes et des conditions propres à tout gouvernement monarchique représentatif qui lui manquaient en partie. »

Vous avez revêtu la prérogative royale de toute la force qui lui est nécessaire pour le maintien de l'ordre en lui donnant la sanction des lois et le droit de convoquer et de dissoudre les cortès, et en laissant pour le reste pleine liberté à l'action du pouvoir exécutif; vous avez prévenu les abus qui pourraient en résulter, en imposant à la couronne l'obligation

de convoquer chaque année les cortès. En divisant le corps législatif en deux chambres, vous avez imprimé un caractère plus digne et plus sage à ses délibérations, et vous en avez mieux assuré le résultat. Enfin par la base électorale, vous garantissez à l'opinion publique toute l'influence possible sur l'élection des législateurs, et vous ouvrez le plus vaste champ à l'expression des intérêts et des besoins nationaux à la tribune parlementaire. Les autres dispositions constitutionnelles répondent dignement par leur tendance et leur combinaison à la fermeté et au talent avec lesquels sont posés ces premiers principes.

Je vous ai dit, messieurs, en ouvrant la session, que je ne vous proposais et ne vous conseillais rien comme reine; que je ne vous demandais rien comme mère, parce que, pleine de confiance dans votre générosité et votre sagesse, j'attendais tous de vous. Votre sagesse et votre générosité ont dépassé mes espérances les plus hardies et comblé tous mes desirs. Fidèle aux principes que j'adoptai alors, j'ai voulu avant tout que la réforme de la constitution portât le cachet exclusif de la volonté nationale. C'est ainsi que mon gouvernement s'est abstenu autant qu'il a été possible de prendre part à vos discussions, soit lors des travaux préparatoires de la réforme, soit lors des délibérations postérieures. Mon gouvernement n'a parlé qu'accidentellement et pour donner des éclaircissements, mais le vote a toujours été libre et n'appartient qu'à vous.

J'ai néanmoins jugé convenable quelquefois de vous déclarer que j'accordais mon assentiment aux dispositions discutées par vous, et cette déclaration faite d'abord par l'intermédiaire des trois ministres, je l'ai répétée et je la répète actuellement moi-même avec le plus grand plaisir. Ici, au milieu de vous, à la face du ciel et de la terre, je déclare de nouveau approuver spontanément et accepter librement et d'une manière complète les institutions politiques que je viens de jurer au nom et en présence de mon auguste fille qui est devant vous, et dont j'espère que les sentiments ne différeront jamais des miens. La reine d'Espagne, quoique dans un âge si tendre, devait assister à cet acte solennel; son intelligence commence à se manifester, et un spectacle si noble et si grandiose produira une impression plus vive sur son imagination délicate en même temps que son innocence et ses grâces naïves, donneront, s'il est possible, plus de force à nos serments réciproques en y attachant un nouvel intérêt.

Dans cette enceinte consacrée à la représentation nationale, ma fille placée sous la sauvegarde et la protection de la loyauté espagnole est ici comme au milieu de son peuple, comme si elle avait été élevée sur le vieux pavois des rois ses ancêtres. Qu'elle s'habitue dès ce jour à vivre au milieu de vous, à écouter vos conseils, à se pénétrer de la nécessité de faire votre honneur et qu'elle emploie toutes les puissances de son âme. Elle est l'héritière donnée par le ciel exaucant les vœux des Espagnols. Elle est la fille adoptive de la liberté, élevée à l'ombre de ses lois protectrices. Que son premier sentiment la porte à la vénération, son principal devoir à l'exécuter, son vœu constant à les défendre! La loi fondamentale de la monarchie ayant été ainsi établie par l'accord le plus parfait entre la nation et le trône, il ne saurait rester aucun motif d'incertitude, aucun prétexte de désunion. Symbole de paix et de concorde, que cette loi soit désormais la bannière qui servira de guide à tous les Espagnols dans la carrière du bonheur qu'ils désirent et qu'ils méritent si bien. Que tous, en la voyant flotter sur le trône de la reine qu'ils défendent avec tant d'héroïsme, regardant ce trône comme le plus solide ciment de l'indépendance et de la liberté, comme la plus ferme colonne de la gloire et de la prospérité nationale.

Enfin, messieurs les députés, votre loyauté et votre sagesse n'ont pas seulement été signalées par les dispositions relatives à la constitution, elles ont brillé dans toutes celles sur lesquelles je vous ai consultés, ou que vous m'avez vous-mêmes proposées. Pleine de reconnaissance pour le salutaire appui que vous prodiguez sans cesse à mon gouvernement, je ne puis manquer de vous exprimer ici toute ma vive gratitude, espérant que vous continuerez de donner les mêmes preuves de dévouement et de prudence dans les travaux législatifs ordinaires qui doivent encore vous être attribués. Les circonstances où nous nous trouvons sont difficiles sans doute, mais tant que durera l'heureux accord entre les cortès et la couronne, l'effervescence des passions, la perfidie de l'intrigue, l'opposition des opinions et des intérêts, les vicissitudes elle-mêmes de la fortune ne sauraient prévaloir contre nous, et, avec l'aide du Tout-Puissant, la légitimité triomphera et l'Espagne libre sera sauvée. »

— On annonce qu'une ordonnance d'amnistie suivra la

silence... Le petit homme tressaillit. — Le chevalier prit tout à coup une attitude inspirée, étendit le bras droit et murmura ces mots : « Dors et soumets-toi... je le veux... dors et suis-moi partout où je te conduirai... dors et réponds à tout ce que je te demanderai... dors... » — Puis il se tut, et garda un profond silence. On voyait seulement ses lèvres s'agiter légèrement et des éclairs jaillissaient de ses regards. Le visage du petit tailleur perdit peu à peu l'expression de l'éveil, ses yeux toujours ouverts devinrent fixes et s'attachèrent uniquement au chevalier dont ils suivaient instinctivement tous les mouvements, enfin il devint totalement étranger à tous les autres objets qui se trouvaient dans l'appartement. « Dors et soumets-toi ! » répéta encore une fois le chevalier, puis il prit un jeu de cartes et le déposant sur la table, il dit au petit homme : « leve-toi ! » le magnétisé se leva comme un automate. — « Approche toi de cette table ! » — Il s'approcha. — « Quelle est la carte de ce jeu ainsi placée ? » — Le valet de cœur, dit aussitôt le petit homme. — Le chevalier compta les cartes, retourna la 3e, la réponse était exacte. — « Et la 12e ? » — La dame de cœur. — Même exactitude. — « Et la 17e ? » — La dame de cœur. — Même justesse de prévision. — Le chevalier après avoir battu et rebattu le jeu, multiplia ses questions au magnétisé dont toutes les réponses furent aussi précises. — C'est bien, dit le chevalier, tu pourrais donc me dire à l'avance la couleur, le nombre et le point marquant de telle ou telle quantité de cartes qu'un étranger tiendrait entre ses mains ? — Le petit tailleur fit un signe de tête affirmatif. — « Suis-moi donc ? » — Le chevalier prit aussitôt son chapeau en engageant les deux jeunes gens à l'accompagner et à rester spectateurs muets. — Le petit homme suivit pas à pas le chevalier; une voiture attendait dans la cour, ils y montèrent tous quatre. — A Frascati ! dit le chevalier au cocher et la voiture partit. — Le magnétisé était en face du chevalier de E... qui ne cessait pas de le tenir enchaîné par la fascination magnétique. — Jules admirait son maître, Charles n'avait pas assez d'yeux pour regarder ce qui se passait. — Un cabos de la voiture ayant jeté Charles sur le petit tailleur, celui-ci devint pourpre, ses mains se contractèrent et il parut

en proie à un accès de colère très violent; il se calma bientôt; mais un nouveau cabos ayant occasionné un autre choc, il se leva furieux, faisant des gestes menaçants à Charles qui déjà se mettait sur la défensive. — Le chevalier de E... ayant demandé au magnétisé pourquoi si peu de chose l'exaspérait à un tel point, il répondit que le froissement d'une personne étrangère lui causait une irritation nerveuse dont il n'était pas maître. — Il se calma néanmoins de nouveau et la voiture entra dans la cour d'une maison de jeu, c'était Frascati. — « Tout va bien, disait le chevalier, si cela continue, Benazet est ruiné et je suis millionnaire !... » — Les deux jeunes gens marchaient derrière, attentifs à cette scène et se communiquant tout bas le désir extrême qu'ils éprouvaient d'en connaître l'issue. — Frascati était une des maisons de jeu les plus distinguées de Paris; on y rencontrait des sommités sociales de tout genre, une personne qui n'a jamais été dans ces sortes de maisons ne saurait se figurer l'aspect d'une séance de trente et quarante. — Le chevalier de E... et ses compagnons entraient donc à Frascati; les joueurs quittaient le tapis, les uns pâles ou écarlates, essayant la sueur qui découlait de leurs fronts, marchaient à grands pas vers le jardin en terrasse qui se trouvait derrière les salles, pour y respirer la fraîcheur de l'air, et tenant leur foulard serré dans leur bouche, autant pour comprimer l'éclat de leur désespoir que pour empêcher leurs dents de se briser dans une contraction nerveuse; les autres gais et pétillants alloient nonchalamment s'asseoir, sur des canapés joyeux, auprès des beautés brillantes et faciles que M. Benazet tenait à sa solde et dont il ornait constamment cette maison de choix, pour y attirer les dâpes par toutes les séductions.

D'après l'expérience faite le matin même sur le petit tailleur, le chevalier pensait que le trente et quarante étant un jeu de cartes, c'était celui où son magnétisé exercerait plus facilement sa pénétration et sa divination; il voulait en conséquence commencer ses épreuves à ce jeu, sauf à faire plus tard des essais à la roulette ou au krapps; mais la séance était suspendue, il craignait que dans les allées et venues des pro-

promulgation de la constitution; les carlistes, dit-on, seront exceptés de la mesure.

BELGIQUE. BRUXELLES, LE 26 JUIN.

Par arrêté royal du 22 juin 1837, la qualification de collèges de régens, attribuée aux commissions chargées de l'administration et de la surveillance des maisons d'arrêt et de celles de sûreté civile et militaire, est changée en celles de commissions administratives.

— On s'occupe maintenant au ministère des finances, d'un projet d'arrêté admettant les bateliers français à la navigation sur les canaux de la Belgique, aux mêmes conditions et droits de patente que les Belges. C'est une des mesures les plus vivement réclamées par les exploitans, à celle peut-être qui peut avoir le plus d'influence sur le prix du fret. La mesure serait d'autant plus juste que les bateliers belges sont admis sur les rivières et les canaux français et absolument aux mêmes conditions que les bateliers nationaux.

— Un arrêté royal du 9 mai a levé la défense intimée à la Société du Hoyoux de faire sans l'autorisation du gouvernement, aucune acquisition d'objets mobiliers pour une valeur ensemble de 1,000 francs et au delà. (Ind.)

— M. de Lannoy vient d'être nommé consul de Belgique à Manille, par un arrêté royal qui paraîtra incessamment dans le journal officiel. Le commerce applaudira à l'établissement de ce consulat, auquel il a été attaché un traitement raisonnable, afin de mettre l'agent chargé de ce poste, à même de rendre les services qu'il est appelé à rendre. Le gouvernement ferait très bien d'en agir ainsi pour d'autres points à notre commerce maritime exige la présence d'un protecteur indigène. (Mercur.)

— Le placement des rails de la deuxième voie du chemin de fer est terminé entre Malines et Duffel. Dans quelques autres passages du chemin entre Bruxelles et Anvers, on ne tardera pas à placer les billes; mais dans d'autres les travaux sont peu avancés et l'on ne pense pas que la seconde voie puisse être terminée avant un mois.

— C'est dans le faubourg de la porte de Namur que la bâtisse est pour le moment la plus active. Les chemins bordés de haies qui aboutissaient de plusieurs points aux environs de l'Arbre-Béni n'existent plus. Ils sont remplacés par des rues et l'on pave le chemin. Un grand nombre de cultivateurs de légumes qui habitaient ce quartier sont obligés de se loger plus avant.

Bruxelles 25 mai (trois heures). — La liquidation du jour a été défavorable au cours de l'actif espagnol; on a fait 22 après être resté assez longtemps à 21 3/4 argent 7/8 papier. On ferme 22 papier 21 5/16 argent. Les actions de la Société de Mutualité continuent à jouir de la préférence des capitalistes, le nombre des acheteurs augmente, celui des vendeurs diminue; ces actions sont cotées 108 1/4 et A, mais à ce taux on ne pourrait en trouver; Société Générale, titres au nom fl. 744 A., certificats au porteur, émission de Paris, 1580 A., Actions réunies 104 1/4.

Marché des huiles et graines. — Les huiles de colza se soutiennent et tendent même à la hausse. Les huiles de lin et les tourteaux conservent leurs précédents prix.

Anvers (deux heures). — Ardois 21 7/8 A 22 P. On dit 1/4 de baisse à Londres, mais il est question d'une dépêche télégraphique favorable à la cause de la Reine Christine.

LIEGE, LE 27 JUIN.

Nous avons dit, il y a quelque temps, que depuis la nouvelle de la participation de la Banque de Belgique à l'entreprise du chemin de fer français, il s'était opéré un grand refroidissement entre les deux principaux établissements financiers du pays. La Société Générale n'avait pu, sans un profond dépit, se voir enlever cette grande entreprise, aujourd'hui si malheureusement ajournée, par la faute du ministère français, et plus encore par suite de la honteuse coalition d'intérêts privés qui s'est formée dans le sein de la chambre des députés. Quoiqu'il en soit, on sait que M. Gockerill ne doit pas être au mieux avec les hommes de la Société Générale, et l'on assure même qu'ils se proposent de ramener à la chambre la discussion sur le marché conclu entre le gouvernement et M. Gockerill, pour l'acquisition de la manufacture de Seraing. La lutte pourra être vive; car la Banque, comme nous l'avons dit fort souvent, compte à la chambre beaucoup plus de partisans et de soutiens qu'on ne le pense généralement, et les dernières élections les y ont encore renforcés.

On assure aussi que le gouvernement s'occupe en ce mo-

meneurs, le tailleur ne se trouvait heurté et ne renouvelait une scène de colère semblable à celle qui avait eu lieu dans la voiture; il résolut donc d'aller avec lui, dans un bosquet du jardin, attendre que le trente et quarante recommencerait. — Charles et Jules se suivirent, se promenant à une certaine distance pour ne pas distraire le chevalier.

— Mon cher Jules, dit Charles à son ami, je t'avoue que je ne suis pas encore intimement convaincu des effets du magnétisme, car je ne puis m'imaginer que ce petit homme soit réellement endormi; vois comme il a les yeux ouverts.

— Tu as donc oublié ce que tu as vu hier soir et ce matin ? — Non certainement; cela me paraît très étonnant, merveilleux même, mais je suis peu crédule pour ne pas dire dédaigneux; il me semble que tout cela aurait pu être arrangé.

— Il faudrait supposer qu'on se serait entendu pour te tromper. — Je ne le pense pas; mais je doute; écoute moi, je vais te faire une confidence, en te demandant d'abord pardon de l'avoir caché cela... à toi qui n'a pas de secrets pour moi... Je serais bien aise de savoir ce que le magnétisé pourrait nous dire à ce sujet... Ah! si la réponse était juste, alors je ne douterais plus.

— Parle, voyons ? — Depuis deux mois, j'aime une femme; dont je n'entreprendrai pas de te faire le portrait, la tâche serait trop longue et au dessus de mes forces, car à mes yeux rien ne peut lui être comparé. Je te dirai seulement que je l'aime; ce mot dit tout.

— Ah! monsieur Charles, vous êtes aussi discret! vous faites avec moi le Platon et... bien, bien continuez... — Tu sais bien que l'avare cache son trésor, même à ses amis; j'ai fait de même... J'aime donc, et je suis aimé; je le crois, elle me l'a juré du moins... elle est gais aussi, je le pense, étant sous la surveillance d'une tante qui me paraît fort respectable... Cependant il en est de cela comme du magnétisme, je doute un peu.

— Quel diable d'homme! et pourquoi doutes-tu ?

ment de la dissolution de la société qu'il a contractée avec M. Cockerill, sous la raison Yates et compagnie.

M. Lion, dans son travail sur le projet de béguinage central, a émis des vues qui nous paraissent fort justes, touchant la régie des biens des hospices.

Il voudrait qu'on aliénât toutes les propriétés urbaines, ainsi que les propriétés rurales situées à Grivegnée, Herstal et Jupille, celles qui exigent des réparations trop coûteuses, ou qui, par leur éloignement, sont difficilement surveillées.

On partage facilement cet avis, quand on voit que sur un revenu de 115,660 frs., il faut déduire annuellement pour contributions, réparations et frais de surveillance, une somme de 36 à 40,000 frs.

Mais les raisons alléguées ici par M. Lion nous semblent militer complètement en faveur de la construction d'un béguinage central; tous les anciens béguinages tombent de vétusté; les réparations à y faire sont tellement considérables, qu'on hésite à les entreprendre, à cause des dépenses énormes qu'elles occasionneraient, et encore par la certitude que des réparations partielles sont insuffisantes pour en arrêter la dégradation complète.

M. Forgeur, dans le discours qu'il a prononcé, a parfaitement développé ces considérations, et démontré tous les avantages qu'offrirait l'érection d'un béguinage central, d'après le plan qui a été proposé.

M. LIMOUSIN, professeur de déclamation au conservatoire de Paris, étant momentanément à Liège, se propose de donner une soirée à la Société d'Emulation. Les personnes qui l'ont entendu soit au Collège, soit au Pensionnat de Mmes de Beauvoir, s'accordent à reconnaître en lui une prononciation très-pure, une manière d'articuler tellement nette, qu'on ne perd pas une syllabe de ce qu'il dit, et le talent qui devient chaque jour plus rare de donner aux morceaux qu'il déclame le ton et l'expression convenables, sans que l'oreille perde rien du rythme et de la mélodie des beaux vers.

M. Limousin possède en ce genre un talent très flexible et très-varié. C'est avec le même plaisir qu'on l'entend tour à tour, dans les scènes pleines de bonhomie naïve des Châteaux en Espagne, de Collin d'Harleville, et dans le colloque effrayant de vérité entre Gloucester et Tyrrel, des Enfants d'Edouard. Il est difficile de rendre d'une part avec un abandon plus aimable et mieux nuancé les projets de l'homme aux châteaux et de son domestique Victor, et d'autre part l'ambition froidement atroce de Gloucester, son profond mépris pour l'humanité et la joie hideuse qu'il éprouve, sans la laisser éclater, quand il trouve dans Tyrrel un séclérat moins vulgaire, ou, comme il le dit lui-même, plus complet que tous ceux dont il s'est servi jusques-là. Plusieurs fables de Florian, parfaitement dites, et l'on sait que ce petit genre n'est pas le plus facile, d'autres scènes variées de tragédie et de comédie, la péroraison du plaidoyer de l'avocat de Fualdès fils, contre les meurtriers de Fualdès père, ont prouvé à ceux que leur bonne étoile a conduits hier chez Mmes de Beauvoir, que M. Limousin a fait une étude sérieuse de l'art de bien dire. Aussi recommandons nous à tous les amateurs de la bonne déclamation de profiter de la soirée qu'il se propose de donner incessamment, pour aller l'entendre à la Société d'Emulation.

Dimanche 25 courant, vers 2 1/2 heures après-midi, un bateau de la force de 49 tonneaux, appartenant au sieur Henri Jocken, batelier, domicilié à La Naye, près de Maestricht, et chargé de billes en bois destinées au chemin de fer, a péri au-dessus du nouveau pont de la Boverie, ayant heurté contre une nacelle chargée de pierres, qui se trouve dans le lit de la Meuse, en cet endroit, depuis l'année dernière; les billes ont été retirées successivement, mais le bateau de M. Jocken a coulé à fond et n'a pu être encore ramené à bord.

La nacelle chargée de moellons en pierres qui forme obstacle à la navigation, a chaviré au mois d'août 1836; déjà elle a failli occasionner des accidents qui arriveront inévitablement, aujourd'hui que les eaux sont très-basses, si l'on ne s'occupe promptement à la remettre à flot.

Par arrêté royal du 22 juin, le bureau de bienfaisance de la commune de Charneux, province de Liège, est autorisé à accepter un legs de feuve dame De Jong (Marie Anne Française), et qui comprend 1° deux rentes au capital de 3,160 fr. 49 cent., et 2° la nue propriété d'une rente au capital de 938 fr. 86 c.

Jusqu'à présent il m'a été impossible de la voir le soir, sa tante étant, dit-elle, d'une sévérité et je...

Raison de plus pour avoir confiance. De plus, elle est absente pour quelques jours, cela m'inquiète, elle est si belle que je crains les adorateurs; les séductions, les enlèvements, que sais-je moi, je n'en dors pas... car si elle me trahissait... oh! je la tuerais ou j'en mourrais.

Quelle passion! Je voudrais donc que tu prisses le chevalier... D'interroger le magnétisé sur le compte de ta belle, n'est-ce pas? C'est cela.

S'il te disait des vérités, pour le coup tu serais convaincu, car assurément nous ne la connaissons ni les uns ni les autres. Voyons, je serais enchanté que tu fusses... pour punition de ton incrédule. Les deux jeunes gens se rapprochèrent du chevalier, Jules lui fit part du désir de son ami — Cela est possible, dit M. de F..., nous avons encore le temps, je crois, et mon homme dort, on ne peut mieux... mais prenez garde, jeune homme, continua-t-il en s'adressant à Charles, vous allez peut-être perdre une illusion... Etos vous préparé à tout apprendre? — Je le suis... C'est bien... posant alors sa main sur la nuque du petit tailleur, on vit qu'il concentrait sa volonté et sa réflexion sur une seule pensée: « Comment s'appelle, lui demanda-t-il, la maîtresse de M. Charles, ici présent? — Octavie, répondit aussitôt le magnétisé — Cela est vrai, murmura Charles... — Où est-elle? — continua M. de F... — Près d'ici... — L'aime-t-elle? — Oui... — Lui est-elle fidèle? — Non... — Charles changea de couleur... — La verra-t-il bientôt? — Oui, dans un lieu où il ne voudrait pas la rencontrer, malheur à...

Il se fit dans la salle du trente et quarante un remuement qui annonçait la reprise de la séance et la rentrée des joueurs. Le cri de: « faites votre jeu messieurs! » s'étant fait entendre, le chevalier dit à Charles en se levant: « mon ami, je ne puis continuer plus longtemps pour vous ce interrogatoire, vous en savez assez du reste... peut-être trop... il faut se hâter d'arriver dans la salle avant qu'il y ait encombre. » Suivi

—Le Nouvelliste de Verviers donne la statistique suivante qui présente des rapprochemens assez singuliers:

Au 1er janvier 1837 on comptait à Verviers: Appliqueurs de ventouses, 13; aubergistes, 15; barbiers, 8; bouchers, 26; boulangers, 56; cabaretiers, 469; cardiers, 11; carrossiers, 2; charcutiers, 112; chaudronniers, 5; commissionnaires en fonds et en effets, 2; commissionnaires en marchandises, 16; cordonniers, 59; couvreurs en ardoises, 8; débitans de pains, 21; débitans de liqueurs fortes, 89; ébénistes, 9; fabricans d'étoffes de laine, 23; fabricans de draps, 57; fabricans de pains d'épices, 11; ferblantiers, 14; fripiers, 22; horlogers, 9; lamiers, 5; maîtres maçons, 16; mécaniciens, 12; menuisiers, 50; modistes, 16; peintres en bâtimens, 10; pharmaciens, 9; relieurs de livres, 6; serruriers, 39; tailleurs d'habits, 30; teinturiers, 19; tonneliers, 9; vitriers, 6.

— On écrit de Namur: On s'occupe activement des préparatifs du concours de musique qui doit avoir lieu en notre ville, le 10 du mois de juillet prochain; il paraît que rien ne sera négligé pour rendre cette cérémonie des plus brillantes, et nous pouvons prédire que Namur ne se rappellera pas avoir vu de plus beaux jours de fêtes que ceux qui se préparent.

— Le tribunal d'Arlon, siégeant en appel de police correctionnelle, a rendu tout récemment en matière d'accises un jugement qui mérite d'être cité. Voici le fait en deux mots:

Un sieur Marette, traduit par l'administration des accises devant le tribunal de Diekirch, pour une très-légère contravention, y fut acquitté. L'administration interjeta appel, mais négligea d'y donner suite, quoique le prévenu fut en état de détention. Deux mois s'étaient écoulés depuis le jugement, quand le sieur Marette impatient d'attendre ajourna l'administration, quoique intimé, pour voir dire droit sur l'appel. Le jugement, de première instance ayant été confirmé, l'administration fut condamnée à 500 fr. de dommages-intérêts. Le ministère public lui-même avait conclu à mille francs.

— On écrit de Vienne: La grande duchesse douairière de Bade, nièce de l'impératrice Joséphine, est arrivée dans cette capitale et y a fait beaucoup de sensation. La plus haute noblesse s'est pressée autour de cette Napoléonide (nom que l'on donne en Allemagne aux membres de la famille Napoléon.) Elle a eu un véritable succès; sa fille, la princesse Marie, est charmante. Il est fortement question de son mariage avec le jeune duc Maximilien de Wuechttemberg. Ce prince a, dit-on, de l'esprit et de la fermeté. Il ressemble par l'extérieur et le caractère à son père, le prince Eugène. Il est très riche, et surtout après la mort de sa mère, il jouira d'un immense revenu. (Commerce.)

M. Auguste Nourrit, que nous ayons vu il y a deux mois sur notre théâtre, vient de débiter à Rouen avec un très grand succès. Cet artiste y remplace M. Richelme, qui n'a pas été accepté. Voici comment le Courrier Rouennais rend compte du second débat de M. Nourrit. C'est Robert le Diable qu'on représentait:

Le charme n'est pas rompu; ce magique nom de Robert est pour le théâtre, aussi bien que pour Meyerbeer, un heureux talisman.

Aussi, malgré la chaleur, la salle était-elle à peu près pleine, et l'assemblée aussi bien choisie que nombreuse.

M. Auguste Nourrit a chanté son rôle avec toutes les traditions, presque même avec les intonations de son frère. C'était le vrai moyen de se faire applaudir; aussi l'a-t-il été sans réserve, et l'accueil que lui a fait le public, lorsque rappelé à grands cris, il a reparu après la chute du rideau, peut-être compté par lui pour un véritable triomphe.

Le 16 juin, à Londres, entre trois et quatre heures, une rencontre a eu lieu près du bois de Saint John entre l'honorable Henri D... et Robert M..., parens à un degré très rapproché; une intrigue était la cause de la dispute. Déjà les adversaires étaient en position, lorsque tout-à-coup un cabriolet arriva comme un trait sur le lieu du combat, et une femme se précipita sur M. M... C'était mistress D... Mais avant qu'elle eût pu atteindre le bras de son amant le signal fut donné et son mari tomba... Se jetant alors sur le corps, mistress D... poussa des cris lamentables, s'arracha les cheveux, se déchira la poitrine, etc. Les médecins appelés ont déclaré que la blessure, quoique très grave, pouvait cependant n'être pas mortelle. Mistress D... est folle.

ADMINISTRATION COMMUNALE. — AVIS. Le sieur J. Cambresy-Bassompierre demande l'autorisation de construire huit forges de serrurier dans le jardin de son habitation rue Puits en Sock, n° 92. On peut former opposition à ladite demande dans la quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration communale. Liège, le 23 juin 1837.

de son magnétisé, il rentra assez tôt pour trouver encore autour du tapis deux chaises dont il s'empara pour lui et le petit tailleur.

— Bath dit Charles, en reprenant le bras de son ami, « son magnétisé ne sait ce qu'il dit... elle m'aime, elle m'est infidèle... ceci est contradictoire; elle est près d'ici... cela n'est pas... décidément c'est du radotage... et si le chevalier joue sur la foi des paroles de cet homme, il court risque de retourner chez lui sans avoir besoin d'escorte pour le garantir des filous... C'est ce que nous verrons, répartit Jules.

M. de F... et son tailleur étaient installés au tapis; le premier parlait bas et paraissait donner des explications; celui-ci fixait attentivement ses yeux sur les cartes entre les mains du banquier; plusieurs coups se passèrent ainsi, pendant lesquels le magnétisé et le magnétisé semblaient se communiquer leurs observations et leurs réponses. Au 6^e ou 7^e coup, M. de F... tira de sa poche un rouleau d'or et un portefeuille. — Faites votre jeu, messieurs! dit le banquier. — Rouge gagne et couleur perd! cria à son tour le petit tailleur auquel M. de F... avait sans doute oublié de recommander pour cette fois le silence. — Tous les yeux se tournèrent vers l'interrompue et un garçon de salle s'avancifit déjà pour l'inviter à modérer l'éclat de son verbe, lorsque M. de F... déposa sur la couleur rouge quinze doubles napoléons. — Rien ne va plus! dit le banquier; il compta une rangée de cartes pour le rouge, (le point était de 40) et une rangée pour le noir (le point de 34); Rouge gagne et la couleur perd, répéta le banquier en regardant le petit homme qui avait si bien prédit le résultat du coup. Un autre coup commença. — Le banquier n'avait pas encore fait entendre son dernel avertissement de: « faites votre jeu messieurs! » que le petit tailleur avait déjà murmuré: « Rouge gagne et la couleur » et que M. de F... avait fait sur le rouge une poutte de deux billets de mille francs. — Rouge gagne et la couleur! répéta le banquier. — Les deux mises de M. de F... se trouvaient donc doublées.

Enhardi par ses succès, mais toujours prudent néanmoins, le chevalier de F... retire l'argent de ses deux premières mises et jeta d'un seul coup, sur le noir, les deux mille six cents francs qu'il venait de gagner. Grâce

APERÇU SUR LE COMMERCE DE LA BELGIQUE A L'ILE DE CUBA.

Le commerce de la Belgique avec cette colonie est susceptible de prendre un développement important.

Les essais tentés depuis deux ou trois ans par le port d'Anvers ont été assez heureux pour faire espérer qu'avec un peu de persévérance la navigation belge trouvera à s'occuper utilement dans ces parages.

Malgré la grande concurrence qui existe dans les ports de cette colonie, déjà plusieurs bâtimens belges ont été affrétés, de préférence à d'autres, pour porter des denrées coloniales dans le golfe de Venise, etc.

Mouvement de la navigation belge dans les différens ports de l'île de Cuba pendant l'année 1835.

Table with 2 columns: Number of ships and Tonnage. 17 bâtimens entrés jaugeant ensemble, 2,696 tonneaux. 14 bâtimens sortis, id., 2,271.

31 bâtimens, 4,967

Mouvement du commerce belge dans l'île de Cuba en 1835.

Il faut, avant tout, observer que les états des douanes de cette île comprennent encore sous le même titre le commerce de la Belgique et celui de la Hollande.

D'après ces états, le mouvement du commerce des Pays-Bas a été, à la Havane seulement, pendant l'année 1835, savoir:

Table with 2 columns: Type of trade and Amount in francs. Importations, fr. 1,214,410. Exportations, 1,833,745. Total, fr. 3,048,155.

Mouvement général du commerce des Pays-Bas dans les différens ports de l'île.

Table with 2 columns: Type of trade and Amount in francs. Importations, fr. 1,509,225. Exportations, 3,234,840. Total, fr. 4,744,065.

On peut calculer, d'après certaines données qui doivent être assez exactes, que, sur ce mouvement commercial, la part des Belges a été d'environ deux millions. Ce chiffre est assez important pour fixer l'attention du gouvernement belge.

Etat des principaux articles que la Belgique envoie sur les différens marchés de cette colonie.

1° Toiles ordinaires. (En 1835, la Belgique en a envoyé dans le seul port de la Havane pour plus de 100,000 fr.)

2. Ferronnerie, clous, etc. (En 1835, il en a été apporté dans l'île par les bâtimens belges pour plus de 200,000 fr.)

3° Cristaux. (Il en a été apporté l'année dernière, sous pavillon belge, pour environ 80,000 fr.)

4° Armes blanches. (On n'a pu connaître le chiffre de l'importation.)

5° Armes à feu. (Il n'en a été importé en 1835 que pour environ 20,000 fr.; mais cet article, ainsi que le précédent, c'est-à-dire les armes blanches, sont susceptibles d'être placés très-avantageusement sur les différens marchés de cette île.)

6. Genièvre. (Il en a été importé en 1835, toujours par bâtimens belges, pour plus de 60,000 fr.)

7. Dentelles, tulles de coton. (En 1835, la Belgique en a envoyé ici pour environ 15,000 fr.; ces deux articles, dans un pays où il y a beaucoup de luxe dans la toilette des femmes, seront bientôt en grande faveur.)

8. Draps. (Si cet article ne figure, en quelque sorte, que pour mémoire sur l'état des importations de la Belgique dans cette colonie, il n'en est pas moins un de ceux qui se placeraient ici le plus avantageusement, et offrirait peut-être les plus sûrs bénéfices aux armateurs d'Anvers, qui sauraient faire un choix de draps, tels qu'ils conviennent dans ces climats brûlans où tout le monde ne laisse pas que de porter des habits de drap, mais d'un drap extrêmement léger. Les Anglais jusqu'à présent obtiennent une préférence marquée; mais la Belgique peut, dans cet article, faire aussi bien, mieux même que l'Angleterre.

à l'avis de son magnétisé, le sort le favoris. En moins de vingt minutes, on vit amoncelée devant lui une masse d'or et de billets de banque: neuf coups toujours heureux lui avaient donné un bénéfice énorme, s'élevant à plus de 89,000 frs., chacune de ses dernières mises étant de 12,000 fr.; les caisiers de la banque étaient épuisés; on suspendit le jeu jusqu'à ce que M. Benazet eût renouvelé sur le tapis la quantité de fonds qu'il devait y tenir constamment exposée; et l'on entendit répéter dans les salles ces mots si rares et si agréables pour les joueurs: « La banque du 30 et 40 a sauté! » — On entourait le chevalier de F... pour le féliciter; on ne pouvait se lasser d'examiner et être singulier dont les conseils lui avaient été si favorables, et qui, raide comme un piquet, les yeux ouverts et lubrés, ressemblait à une espèce d'idiot, totalement étranger à la surprise générale. Pendant que chacun s'extasiait, regardait avec convoitise les richesses que M. de F... faisait passer prudemment du tapis dans sa poche, une femme qui, placée à côté de lui, avait toujours joué sur les couleurs perdantes, se lève brusquement en lançant sur le petit tailleur un regard de colère et dit entre ses dents: « C'est ce monstre qui m'a porté malheur! » Par hasard sa robe se trouva prise sous le pied de la chaise occupée par lui; l'ébranlement qu'elle donna à cette chaise pour empêcher la déchirure, lorsqu'elle se sentit arrêtée dans son mouvement, donna une forte secousse au magnétisé qui, se levant à son tour comme un enragé, articula avec véhémence plusieurs mots de menaces, joignant le geste à la parole, malgré tous les efforts du chevalier pour le maintenir. — La belle dame s'enfuit épouvantée.

Ce fut à grand-peine que, pour se soustraire à la curiosité de tous, le chevalier regagna la porte de sortie, tenant sous son bras le petit tailleur qui grommelait toujours, il était enfin parvenu à la salle d'entrée où on leur remit leurs chapeaux, et Jules les y rejoignit seul, Charles ayant disparu. Ils allaient sortir et descendre l'escalier, quand une jeune femme passa comme un éclair devant eux; sa figure toute renversée portait les signes de la terreur; un jeune homme qui la suivait, pâle et hagard, s'écria: « Ah misérable!... tu me trompais ainsi! femme de Frascati, voilà ce que tu mérites!... » Il la rejoignit au haut de l'escalier, et la saisissant d'un bras vigoureux, il la précipita du premier étage... Cette femme était Octavie, le jeune homme était Charles.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 26 JUIN.

Naissances : 5 garçons 8 filles.
 Décès : 2 garçons, 2 filles, 5 hommes, 2 femmes, savoir : Hubert André Joseph de Donnea de Grandzau, âgé de 71 ans, place St Jean, célibataire. — Jean François Wilmette, âgé de 51 ans, cordonnier, sur les Wallès, veuf de Catherine Thonard. — Jacques Joseph Defraïne, âgé de 46 ans, serrurier, rue Rouleaux, célibataire. — Guillaume Frédéric Renardy, âgé de 41 ans, dessinateur, rue des Clarisses, célibataire. — François Joseph Blaise, âgé de 28 ans, fleur, rue Cornillon, célibataire. — Marie Joseph Fassotte, âgée de 30 ans, sans profession, au Bois de Breux, épouse de Lambert Prevers. — Marie Catherine Dengis, âgée de 21 ans, herbière, rue Grande Bèche, épouse de Henri Dovivier.

ANNONCES.

A VENDRE UNE TRÈS BONNE CALÈCHE avec avance en glaces. S. dresser au N° 130, rue Hors Château. 1219

A VENDRE au n° 922, rue Paits en Sock, VIEILLES CROISÉES, VITRINES, armées, boiserie de boutique avec COMPTOIR, porcelaines, etc., etc. 1185

BEAU QUARTIER garni ou non, A LOUER, rue de la Madelaine, n° 273.

MAISON A VENDRE,

PROPRE AU COMMERCE.

Le 29 JUIN, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères publiques, en l'étude de M^r BERTRAND, notaire, Une MAISON, située à Liège, rue PUISS-EN-SOCK, n° 1138. 1162

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

LE JEUDI 29 juin 1837, à 11 heures du matin, il sera procédé par le ministère de l'huissier ENGLEBERT, à une

VENTE DE MEUBLES ET EFFETS,

Consistant en Tables, Chaises, Horloge, Haute-Garderobe, Ustensiles de cuisine, etc. plus DEUX CHEVAUX DE TRAIT avec leurs harnais. — ARGENT COMPTANT. 1219

LUNDI 3 JUILLET 1837, à deux heures de relevée, il sera PROCÉDÉ par devant le COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS DE LA VILLE DE HERVE, au secrétariat de la commune, A L'ADJUDICATION DES TRAVAUX A FAIRE AUX BATIMENS DU CI-DEVANT COLLÈGE situés à Herve.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la ville ou les intéressés peuvent en prendre inspection. Les soumissions devront être remises le dit jour avant midi. 1204

VENTE D'IMMEUBLES,

SITUÉS A FOURON LE COMTE.

LE LUNDI 3 juillet 1837, à 10 heures du matin, chez le Sr. LONEUX, à Fouron le Comte, en présence de M. le JUGE DE PAIX DU CANTON DE DALHEM, et par le ministère de M^r FLECHET, notaire à Warsage, les héritiers de la dame REXY, née HUYNEN, feront exposer aux ENCHÈRES PUBLIQUES,

UNE MAISON,

cour, grange, étables, jardin avec prairie et plusieurs pièces de terre, le tout SITUÉ DANS LA COMMUNE DE FOURON LE COMTE, excepté une terre qui est sous celle de Warsage, d'une surface totale d'un hectare 73 ares 81 centiares et demi. S'adresser audit notaire pour voir les conditions de cette vente. 1202

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DES

HOSPICES CIVILS DE LIEGE.

METTRA EN ADJUDICATION PUBLIQUE AU RABAIS,

A LA SALLE DE SES SEANCES,

LE MERCREDI 5 JUILLET 1837, A 3 HEURES PRÉCISES DE RELEVÉE : 1° Par voie de soumission, puis de vive voix et à l'extinction des feux,

LA FOURNITURE DE L'APPROVISIONNEMENT

DE

BEURRE DE HERVE,

PREMIÈRE QUALITÉ, EN HUIT DIFFÉRENS LOTS;

2° Et sur simples soumissions cachetées, la fourniture de TROIS CENT CINQUANTE TROUSSEAUX DE LAYETTES pour les enfants nouveaux-nés à l'Hospice de la Mat. nuité.

Les soumissions devront être remises le jour de l'adjudication au plus tard avant midi, au secrétariat de ladite commission ou l'on peut voir, tous les jours, de 9 heures à midi, les cahiers des charges et un échantillon de trousseau de layettes. 1066

VENTE POUR CAUSE D'INDIVISION, DE LA BELLE PROPRIÉTÉ DU CASINO,

A FRAGNEE, QUARTIER D'AVROY, A LIEGE. VENDREDI, 30 JUIN 1837, à 3 heures après midi, il sera procédé, par le notaire SERVAIS, en son étude, à Liège, rue du Spectacle, n° 857, à l'adjudication publique de la propriété, formant le local de la

Société d'Harmonie,

et consistant : En une habitation, véritablement agréable, commode et salubre, avec bâtiments, jardin, bosquet, pelouse et plantations.

Ce bien, d'une surface plane de SIX MILLE SIX CENT VINGT-SIX MÈTRES CARRÉS, aboutit, vers l'Est, au rivage de la Meuse, vers l'Ouest, à la grande route de Liège à Namur, et au Sud, à M. Sahlet.

La vente s'opérera d'abord en trois parties, qui seront ensuite et selon l'occurrence, réexposées en une seule masse, ou bien en deux lots.

La propriété, dont il s'agit, est entièrement libre de charges. Les acheteurs pourront néanmoins profiter de très grandes facilités, sous le rapport du paiement.

Inutile, sans doute, d'exposer les avantages de la situation : leur immense importance est, pour ainsi dire, mathématiquement démontrée aujourd'hui.

Le plan figuratif de la propriété et de sa division en plusieurs parties est déposé, avec les titres et conditions, en l'étude du Notaire, chargé de la vente. 1055

VENTE D'IMMEUBLES, SIS A MORTIER.

LE LUNDI 1^{er} JUILLET 1837, à 10 heures du matin, chez le sieur LA MARCHE, à Mortier, les héritiers de feu M. J. J. LEVAUX, feront vendre publiquement, par le ministère de M^r FLECHET, notaire à WARSAGE, et en présence de M. le juge de paix du canton de Dalhem,

UNE FERME

SISE AU TRIX SAINT PIERRE, COMMUNE DE MORTIER,

Consistant en maisonnettes, bâtiments d'exploitation, cour, jardins et trois prairies, ne formant qu'une seule exploitation d'une surface de 2 hectares 87 ares 15 centiares, joignant de deux côtés à une ruelle et à un chemin, des deux autres côtés à A. Bruyère et aux biens communaux.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions de cette vente. 1203

A VENDRE.

Le JEUDI 29 de ce mois, à deux heures, en l'étude et devant M^r DUSART, notaire à Liège, EN UNE SEULE OU PLUSIEURS PORTIONS, les

TERRAINS

SITUÉS A DROITE DE LA NOUVELLE RUE MARENGO,

Allant du quai au faubourg St.-Léonard, longeant vers la fonderie la propriété de M. Schaffers.

S'adresser audit notaire ou à MM. BELLEFROID, Mors-Château et à la Goffe. 1125

AVIS POUR SURENCHÉRIR

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication reçu par le notaire DELBOUILLE, le 13 juin 1837, toute personne solvable peut SURENCHÉRIR D'UN 20^e DU PRIX, jusqu'inclus le 28 juin courant, à midi,

DEUX CORPS DE FERME

AVEC UN PETIT QUARTIER DE MAITRE,

ET ENVIRON

50 BONNIER DE JARDIN, TERRES, PRAIRIES ET BOIS, LE TOUT SITUÉ

A FOURON ST. MARTIN, CANTON D'AUBEL,

Occupé par les sieurs Witgens et Englebert, d'un revenu de 3,000 francs, en sus des contributions, provenant de la succession de feu M. Stephany, adjugés AU PRIX de 64,165 francs 50 centimes, charges comprises. 1132

VILLE DE LIEGE.

Le collège des bourgmestres et échevins vient de prendre un arrêté ainsi conçu :

Art. 1^{er}. A dater du 1^{er} août prochain MM. les commissaires de police dresseront des procès-verbaux de contravention à charge de toute personne qui continuera à former un étalage ou dépôt quelconque sur les trottoirs, accotements, promenades et sur la voie publique en général, à l'exception

des marchés et lieux spécialement affectés par l'autorité à cette destination ou qui le seraient par la suite.

Art. 2. Il sera fait dans chaque quartier par les soins des commissaires de police un tableau contenant l'indication de toutes les localités qui seraient susceptibles de recevoir une échoppe ou un étalage sans gêner en aucune manière la circulation des voitures et des piétons.

Art. 3. Toute personne qui désirera obtenir la faculté d'établir sur la voie publique dans les localités autorisées, devra déposer sa demande entre les mains du commissaire de police de son quartier.

Ce fonctionnaire transmettra la demande avec son avis motivé au collège des bourgmestres et échevins, qui statuera définitivement.

Art. 4. Les autorisations délivrées seront essentiellement temporaires et révocables.

Art. 5. Chaque place d'occupation sera numérotée et délimitée par les soins de la police. Les occupants devront se conformer au tracé et à toutes les mesures d'ordre, de propreté ou de salubrité qui leur seront prescrites.

A l'Hôtel de Ville, en séance, le 21 juin 1837.
 Le président,
 Louis JAMME.

BOURSES.

ANVERS, LE 26 JUIN

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	ANVERS. Cert. Falc.	92 0/0	A
Det. différ.	45 0/0	STAT-RO. Lev. 1837.	101 1/8	P
Emp. de 48 mill.	100 3/4	A An. 1834.	97 1/2	P
Hot. Det. active.	00			
Rente remboursab.	97 1/4			
AUTRICHE. Métall.	103 5/8			
Lots de fl. 100.	100			
de fl. 250.	424 1/2	Amst., c. jours.	144 0/0 av.	A
de fl. 500.	679 0/0	Rotterd., Idem.	114 0/0 av.	A
Potosi. Lots fl. 500.	111 1/2	Paris, Idem.	118 av.	A
fl. 1000.	130 3/4	2 mois.	518 0/0 p.	A
BRÉSIL. E. à L. 1831.	85 0/0	Lond. p ^r Estr. c. p.	40 1/2	P
ESPAG. Emp. 1831.	24 7/8	2 mois.	40 1/2	P
D. dif. 1834.	0 0/0	Ham. p ^r 40 HB. c. l.	35 1/4	
Dit. p. 1834.	0 0/0	2 mois.	35 1/4	
Det. différ.	7 1/2	Bruxelles et Gand.	114 1/2	P

CHANGES.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 26 JUIN 1837.

Les fonds Espagnols ont été fermés à notre bourse de ce jour. Ardois ouvert 21 7/8 22 et reste 21 7/8 A.

Primes à un mois 23 0/0 dont 1 0/0 A.

On a fait passablement d'affaires.

Les cours de Londres de la bourse du 24 sont sans variation.

BRUXELLES, LE 26 JUIN.

COURS		Act. des Hauts-P.		156 0/0	P
Emp. Rotsch.	100 3/4	Act. Charb. Fleuu.	000 0/0		
Fin cour.	100 3/4	Act. Banq. ionc.	98 5/8		
1836. A. 1 ^{er} sem.	91 3/4	Act. Ch. H. et W.	0 0 0/0		
Fin cour.	91 3/4	Act. Ch. Sclessin.	000 0/0		
Det. activ. 2 1/2.	52 3/4	Act. Entr. Indust.	120 0/0	A	
E. de la Ville 1832.	98 0/0	Act. Ch. Lev du F.	114 0/0	A	
Det. active holl.	52 1/8	Act. S. d'Omégue.	000 0/0		
Rente domaniale.	97 3/8	Act. S. Sars-Lonch.	112 0/0	A	
BESIN 1834.	84 3/4	Act. Che. de fer.	00		
AUTRICHE. Métall.	103 3/4	Act. S. de Venues.	000 0/0		
ROME 1832.	101 0/0	Act. bat. à V. Anv.	00 0/0		
NAPLES. Falconnet.	00 0/0	Act. S. St. Léona.	000 0/0		
Banque Tav.	00 0/0	Act. S. Chateau.	141 0/0	A	
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. S. Verrieres.	000 0/0		
ESPAG. Ard. 1834.	22 0/0	Act. Ecl. gaz. rés.	00 0/0		
Fin cour.	22 0/0	Act. S. Raffinerie.	118 0/0	A	
gross. pièces.	00 0/0	Act. Yerr. Charl.	000 0/0		
pr. 1 m. d. 4.	22 3/4	Act. Expl. l'Espér.	113 1/2	P	
différée 1834.	0 0/0	Act. des Brasseries.	102 0/0	A	
anc.	0 0/0	Act. Librairie H.	000 0/0		
dette passive.	0 0/0	Act. Typogr. W.	00		
		Act. Fabr. Tapis.	109 0/0	P	
		Act. Fabr. de fer.	000 0/0		
CHANGES.		Act. Mutual. ind.	108 1/4	A	
AMST. ct. jours.	0/0	Act. C. de Bruges.	00 0/0		
LOND. ct. jours.	00	Act. H. F. Monc.	000 0/0		
PARIS. ct. jours.	0/0	Act. lib. Meline.	00 0/0		
		Act. S. act. réun.	104 1/4		
		Act. S. de Fleu.	00 0/0		
		Act. Ebcuiterie.	000 0/0		
		Act. Librairie Se.	000 0/0		
		Act. Fab. Pianos.	000 0/0		

VIENNE, LE 19 JUIN.

Métalliques, 104 1/4 1/6. — Actions de la Banque, 1374 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 25 ET 26 JUIN.

Le koff hanov. Hermanus, v. de Riga, ch. de gr. de chanvre. — Le koff hanov. Antina, v. d'Ookziel, ch. d'orge. — Le brick hambourgeois Osmond, v. de Rio Janeiro, ch. de 4,500 sacs café. — La galéasse olden Vr Helena, v. de Brème, ch. de tabac et plomb. — L'ever hanovrien Juliana, v. de Brème, ch. d'orge. — Le pleyt belge 2 Frères v. d'Amsterdam, sur lest. — Le pleyt belge Fortuna, v. d'Amsterdam, sur lest. — Le bat. à vap. belge Princesse Victoria, v. de Londres, ch. de café, sucre, coton, indigo, 30 passagers et 2 voitures. — Le koff hanovrien Aurora, v. d'Emden, ch. d'avoine. — Le bateau à vapeur anglais Océan, v. de Londres, chargé de café, indigo, riz et 36 passagers.

PLACE D'ANVERS, LE 26 JUIN.

Café. — Les transactions de ce jour se sont bornées à 200 balles St-Domingue ordinaire à 25 c. Les autres sortes sans affaires, digne d'être mentionnées.

Coton. — On a cité la vente d'environ 140 balles Georgie, marchandise courante à 40 cents.

Cuir. — 1500 cuirs Montevideo saisis en paquets ont été traités à 22 cents.

Rien de saillant dans les autres articles.

MARCHE DE LIEGE DU 26 JUIN 1837.

Froment vieux, l'hectolitre, fr. 15 29
 Seigle vieux, id., 11 98

Imprimerie de J.-Ete. Nosseur, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.